

1. *Débitrice*: **Schaller peinture-plâtrerie Sàrl**,
2800 **Delémont**
2. *Remarques*: Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 20 novembre 2002:
 1. L'inventaire.
 2. L'état de collocation.
 3. La décision de l'administration de ne pas introduire action en justice contre les fondateurs et les organes de la société.Un délai de 10 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour:
 1. Porter plainte contre les opérations d'inventaire (notamment art. 32 al. 2 OAOF) et l'état de collocation.Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti aux créanciers pour:
 2. Intenter action contre l'état de collocation.
 3. Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite de renoncer à introduire action en justice. Ceux qui gardent le silence seront réputés accepter lesdites propositions. Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse (art. 260 LP), au cas où l'ensemble des créanciers accepte la proposition de l'administration de la faillite.Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites de Delémont
2800 Delémont JU

(00743432)